

LA GESTION DES SINISTRES D'ASSURANCE EN GESTION LOCATIVE

GL064

1 jour
(7 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **220 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Maîtriser les mécanismes des conventions IRSI et CIDE-COP intervenant dans le cas d'un sinistre dans un logement loué, le gérer et maîtriser la négociation lors du rendez-vous avec l'expert

NIVEAU & PUBLIC :

Collaborateurs administratifs, Gestionnaires locatifs et gestionnaires de copropriétés

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en Assurances

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I – PRÉSENTATION DES INTERVENANTS À QUI DÉCLARER LE SINISTRE ?

- L'assurance du locataire
- L'assurance de la copropriété
- L'assurance PNO du bailleur

II – LES CONVENTIONS

- IRSI et CIDE COP
- Comment interviennent-elles dans le cadre d'un sinistre dans le logement loué ?

III – LES TYPES DE SINISTRES

- Sinistre en provenance des parties communes
- Sinistres en provenance d'un voisin
- Sinistre effraction et vol
- Sinistre incendie

IV – LA GESTION DU SINISTRE PAR LE GESTIONNAIRE LOCATIF

- Le constat amiable du DDE
- Comment déclarer les sinistres autres que le DDE
- Les relations avec le syndic
- La gestion du sinistre dans la période de congé du locataire

V – L'EXPERTISE

- L'évaluation des désordres et de la remise en état
- Le rendez-vous d'expertise
- Qui fait quoi
- Qui paie quoi
- Comment se calcule le coefficient de vétusté
- Les argumentaires pour négocier avec l'expert
- La gestion des travaux après sinistre
- L'indemnité différentielle

VI – DIVERS

- Le délai de la déclaration du sinistre
- Le délai de prescription
- - La réévaluation de l'indemnité en cas de supplément de travaux
- Le cas des désordres structurels
- Revue de jurisprudence
- Etude de cas pratique